

# CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

## Moniteur d'arts martiaux

### Arts martiaux chinois internes et externes AMCI - X

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Moniteur d'arts martiaux est délégué à :

**FEDERATION DES ARTS ENERGETIQUES ET MARTIAUX CHINOIS,**

- Vu la décision du Directeur Général de France Compétences en date du 31/05/2024 et pour une durée de 3 ans portant sur l'enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles RNCP39116, code NSF 335,
- Vu les dispositions de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) étendue concernant le CQP,
- Vu l'avenant n°194 du 27/10/2023 à la CCNS portant création du CQP,
- Vu les pièces présentées et déclarées sincères et véritables par l'intéressé,
- Vu la décision délibérative du jury réuni le 04/05/2026 à Paris,

L'Organisme Certificateur de la branche du Sport (OC Sport) et la Commission Paritaire Nationale Emploi, Formation (CPNEF) du sport délivrent le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Moniteur d'arts martiaux, Option : Arts martiaux chinois internes et externes AMCI - X,

**Niveau 3 de qualification du Cadre National des Certifications Professionnelles et du Cadre Européen des Certifications,**

à Romain SABON né le 14/08/1970 à Versailles, (France)

Pour en bénéficier avec les droits et prérogatives qui y seront attachés dans le domaine concerné.

Fait à Paris, le 05/05/2026

Pour l'OC SPORT  
La Présidence



Pour la CPNEF Sport  
La Présidence

